

Séance publique du 20 janvier 2016

L'an deux mille seize et le mercredi 20 du mois de janvier à dix-huit heures trente, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le huit du mois, Julie JEANJEAN étant élue secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Ghislaine SABORIT, Hélène FORNER-PRUVOT, Nicole SEGUIER, Pascal MUSENGER, Philippe FERRAGNE, David BLANCHARD, Thierry BONNAFE, Céline MULET, Syndie MAURAN-BRACCHI, André GENNA, Sabrina VICENS, Julie JEANJEAN (16 présents).

Excusé(s) ayant donné procuration : Serge ALLIE à Claude BIBAL, Coralie MINARRO à Alain VIDAL (2 procurations)

Absent(s) : Laurent GIBERT (1 absent)

Compte-rendu Conseil municipal du mercredi 20 janvier 2016

Compte-rendu

Le procès verbal de la séance du 16 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les questions diverses suivantes :

- 1- Médiathèque Stéphane Hessel – Projet d'investissement mobilier – Demande de subventions ;
- 2- Versement de subvention – Crèche intercommunale « Les bouzi-Loupiots » - Fonctionnement 2016.

L'ajout de ces deux questions est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

I. Tableau des effectifs – Actualisation (Délibération n°2519)

Considérant l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Conseil municipal actualise le tableau des effectifs de la commune. Il décide de :

- créer un poste d'attaché principal à temps complet ;
- supprimer le poste d'attaché ;
- créer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- supprimer deux postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet ;
- créer un poste d'agent social de 1ère classe à temps complet ;
- supprimer un poste d'agent social de 2ème classe à temps complet ;
- supprimer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

Vote pour : 18/18

II. Répartition des fonds de concours 2015 de la CCNBT (Délibération n°2520)

Le Conseil approuve la répartition des fonds de concours 2015 de la CCNBT entre les différentes communes membres :

- BOUZIGUES : Travaux de voirie et de réseaux d'eau, chemin de la Catonnière : 37 304,18 € - Fonds de concours : 15 000,00 €

- LOUPIAN : **Rénovation des voiries communales, chemin du Chameau, rue de la Grande Église, avenue de la Gare, avenue Rouquette : 33 625,85 € - Fonds de concours : 15 000,00 €**

- MEZE : Réaménagement des espaces extérieurs du Centre « Le Taurus » : 236 078,42 € - Fonds de concours : 80 000,00 €

- MONTBAZIN : Réhabilitation de la toiture de la Mairie, et travaux de voirie et de réseaux d'eau, route de Gigan : 74 439,37 € - Fonds de concours : 21 000,00 €

- **POUSSAN** : Travaux sur le parking de la Poste et de ses abords : 95 136,77 € - Fonds de concours : 49 000,00 €
- **VILLEVEYRAC** : Aménagement voirie de l'entrée de ville (coté Poussan) et de la place des Horts Viels : 182 097,00 € - Fonds de concours : 26 000,00 €

Vote pour : 18/18

III. CDG34 - Convention de gestion des contrats d'assurance contre les risques statutaires (Délibération n°2521)

Le Conseil approuve le projet de convention confiant au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault une mission d'assistance et de suivi dans le cadre des contrats d'assurance garantissant les risques statutaires souscrits.

Vote pour : 18/18

IV. Déploiement du réseau WIFIMAX – Convention autorisant la société Mhz Connect à occuper des installations communales (Délibération n°2522)

Le Conseil approuve le projet de convention autorisant la société Mhz Connect à installer sur des immeubles communaux du matériel permettant le déploiement d'un réseau WIFIMAX.

Vote pour : 15/15 (13+2 procurations) ; 3 abstentions : Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Ghislaine SABORIT

V. Location du terrain Mascou – Renouvellement (Délibération n°2523)

Le Conseil décide la prise à bail du terrain de M. Jean-Pierre MASCOU, situé chemin de l'étang au lieu dit « Le Peirou », utilisé en guise de parking à l'occasion de toutes les manifestations et animations du village. Le bail prend effet du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2017, le loyer annuel est fixé à 210,00 €.

Vote pour : 18/18

VI. Convention de mise à disposition d'un terrain de boules et des vestiaires du Club House au profit de l'association « Le Cochonnet loupianais » (Délibération n°2524)

Le Conseil approuve la mise à disposition gracieuse d'un terrain de boules et des vestiaires du Club House au profit de l'association « Le Cochonnet loupianais » du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016.

Vote pour : 18/18

VII. Vigne communale de la Bourbou – Attribution du bail (Délibération n°2525)

Suite à l'appel à candidatures lancé conformément à la délibération n°2509, le Conseil attribue le bail pour l'exploitation de la vigne communale durant les 10 prochaines années à M. Didier VIDAL.

Vote pour : 18/18

VIII. Questions diverses :

1- Médiathèque Stéphane Hessel – Projet d'investissement mobilier – Demande de subventions (Délibération n°2526)

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition de tables roulantes pour la médiathèque municipale Stéphane Hessel. Il mandate le Maire pour solliciter les subventions maximums des partenaires institutionnels.

Vote pour : 18/18

2- Versement de subvention – Crèche intercommunale « Les bouzi-Loupiots » - Fonctionnement 2016 (Délibération n°2527)

Le Conseil approuve la participation au fonctionnement de la Crèche intercommunale « Les bouzi-Loupiots » pour un montant de 44 461,00 €

Vote pour : 18/18

3- André GENNA interroge M. le Maire sur les conditions d'attribution du bail commercial saisonnier du snack du camping municipal pour la saison 2016.

M. le Maire lui répond que la question sera débattue à l'occasion du prochain conseil municipal.

Délégation d'attributions à Monsieur le Maire - Compte-rendu des décisions prises

Monsieur Alain VIDAL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2383 du 11 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

Décision n°120 du 23 novembre 2015 : le Maire décide de fixer les dates d'ouverture du camping comme suit : du 08 avril 2016 au 16 octobre 2016, et détermine les tarifs des emplacements pour la saison 2016.

Décision n°121 du 09 décembre 2015 : le Maire décide :

- de défendre dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Montpellier engagée par Monsieur Thierry LINGRY, à l'effet d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal n° 2667/15 du 21 septembre 2015 portant infraction d'entrave à la circulation publique au lieudit Naigues Jarriaux ;
- de confier au cabinet d'avocats MARGALL-D'ALBENAS, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

Décision n°122 du 16 décembre 2015 : le Maire décide de fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur de recettes du service enfance est autorisé à conserver à huit mille euros (8.000 €), contre six mille euros (6.000 €) auparavant.

Décision n°123 du 14 janvier 2016 : le tarif de la pièce de théâtre présentée le vendredi 29 janvier 2016 au Centre Nelson Mandela, est fixé comme suit :

- 5 € (cinq euros) pour les adultes,
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Maire,

Alain VIDAL